

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3401

concernant la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 10.19 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO;

ATTENDU les modifications de l'offre de programmes adoptées par les instances au cours de la dernière année;

ATTENDU les regroupements de programmes de premier, deuxième et troisième cycles (annexe 1);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'adoption des regroupements de programmes par unité administrative de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3402

concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015;

ATTENDU l'article 105.10 du Règlement général qui précise les pouvoirs particuliers de la commission des études, notamment ceux consistant à « procéder [...] aux nominations sur les comités qui relèvent de sa compétence »;

ATTENDU le poste à pourvoir;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Martin Laberge, professeur au Département des sciences sociales, au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement pour un renouvellement de mandat de trois ans débutant le 17 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3403

concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèse, d'essai doctoral et de mémoire (annexe 1);

ATTENDU les statistiques des décisions du comité d'habilitation (annexe 2);

ATTENDU la demande de révocation de l'habilitation de José Bélanger formulée à la suite de son congédiement;

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

D'HABILITER pour les sept prochaines années, soit jusqu'au 15 janvier 2032 inclusivement, les personnes dont les noms sont présentés en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, selon les recommandations du comité d'habilitation;

D'APPROUVER la révocation de l'habilitation de José Bélanger et, par conséquent, son retrait de la liste des personnes recommandées à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3404

concernant le projet de création d'un baccalauréat en nutrition

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de développer sa programmation en santé;

ATTENDU le projet de création d'un baccalauréat en nutrition (annexe 1);

ATTENDU les annexes afférentes au projet de création d'un baccalauréat en nutrition (annexe 2);

ATTENDU la résolution 160-SCE-363 de la sous-commission des études du 10 décembre 2024 concernant le projet de création d'un baccalauréat en nutrition (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Gabriel Lafond Bassil,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du baccalauréat en nutrition;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au baccalauréat en nutrition au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet, au trimestre d'automne, et ce, sous réserve de l'approbation de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP), du Comité des programmes universitaires (CPU) et du Conseil des études;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de fixer le contingentement à 40 personnes étudiantes par année au baccalauréat en nutrition;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'inviter le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à créer l'Unité de gestion du programme de premier cycle en nutrition au sein de l'École interdisciplinaire de la santé et d'y rattacher le baccalauréat en nutrition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3405

concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes de l'UQO;

ATTENDU le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656) (annexe 1);

ATTENDU la résolution MPSY-11-06-2024-01 du conseil de module de la psychologie concernant l'approbation du rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en psychologie de l'UQO (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656) et les recommandations qui en découlent (annexe 2);

ATTENDU la résolution 160-SCE-362 de la sous-commission des études tenue le 10 décembre 2024, laquelle confirme que le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656) satisfait les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO et recommande à la commission des études de recevoir le dossier (annexe 3);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Simon Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656);

D'INVITER le conseil de module de la psychologie à donner suite, au cours des douze prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3406

concernant le projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution D24-CPEA-120.1 du comité de programme des études avancées (CPEA) tenue le 22 octobre 2024 concernant la modification du doctorat en éducation de l'UQAM (3666) offert en association avec l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT, l'UQO et l'UQTR (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DSE-24-277-2242 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 15 novembre 2024 concernant la modification du programme du doctorat en éducation (3666) (annexe 2);

ATTENDU le tableau des modifications apportées au protocole d'entente du programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT (annexe 3);

ATTENDU le triptyque de modification de programme du doctorat en éducation (3666) (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Christian Lacelle, appuyée par Gabriel Lafond Bassil,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le protocole d'entente du programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, pour et au nom de l'UQO, ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3407

Concernant le projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-01-22-1213 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant la modification à la concentration univers social du programme 7950 (annexe 1);

ATTENDU le triptyque de modification de programme (annexe 2);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Andréanne Gélinas-Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3408

concernant le projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le résumé du projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) (annexe 1);

ATTENDU le triptyque de modification du programme (annexe 2);

ATTENDU les triptyques et les descriptifs de cours (annexe 3);

ATTENDU la résolution du comité provincial des programmes conjoints en sciences infirmières du 20 novembre 2023 mandatant un comité de travail pour réviser le programme de deuxième cycle en sciences infirmières, volet santé mentale et soins psychiatriques (3258) (annexe 4);

ATTENDU la résolution du comité provincial des programmes conjoints en sciences infirmières du 21 octobre 2024 concernant la révision du plan de cheminement pour le programme 3258 (annexe 4);

ATTENDU la résolution UQO-DSI-287-1644 de l'assemblée départementale des sciences infirmières du 15 novembre 2024 concernant la modification majeure au programme 3258 (annexe 5);

ATTENDU la résolution 16extra-CP2SI du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières concernant la modification majeure au programme 3258 (annexe 6);

ATTENDU la résolution 160-SCE-364 de la sous-commission des études du 10 décembre 2024 concernant le projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions (annexe 7);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rouvrir les admissions à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, selon un régime à temps complet et à temps partiel au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 422-CE-3409

concernant l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales au trimestre d'automne 2025

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 422e réunion tenue le jeudi 16 janvier 2025 à 10 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026 (annexe 1);

ATTENDU la croissance importante des personnes étudiantes internationales et le maintien de cet effectif pour le trimestre d'automne 2025;

ATTENDU le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales au trimestre d'automne 2025 (annexe 2);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Christian Lacelle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales au trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet